

ASSEMBLÉE CITOYENNE

Samedi 5 octobre 2024

Lancement des prochains sujets de travail

Sommaire

I)	Introduction	2
II)	Echanges en sous-groupes sur les futurs sujets de travail	2
III)	Débats en plénière	2
1)	Santé mentale des étudiants	2
2)	Relations usagers et précarité numérique	4
3)	Emploi et insertion en proximité	6
IV)	Débriefing et prochaines étapes	7
1)	Retour sur les sujets à défricher et la façon de les traiter	7
2)	Retour sur les missions des futurs groupes de travail	8
3)	Calendrier	8
V)	Conclusion	8

Intervenants :

Elus et membres de la Métropole

Laurence BOFFET, Vice-présidente, Participation et initiatives citoyennes

Pascal BLANCHARD, Vice-président, Santé, personnes âgées et personnes en situation de handicap

Emeline BAUME, Vice-présidente, Économie, Commerce, Numérique et Commande publique

Renaud PAYRE, Vice-président, Habitat, Logement social et Politique de la ville

Philippe GUELPA-BONARO, Vice-président, Climat, Energie et Réduction de la publicité

Boucif KHALFOUN, Responsable du service Participation citoyenne

Amandine TOUSSAINT, Coordinatrice du Conseil de Développement

Lisa GAUTHIER, Chargée de mission participation citoyenne

Axel PICOLLET, Chargé de mission CdD (en stage)

Membres du Comité d'Organisation :

➔ Présents :

- BARTIER Jacques
- BEAL Orannie
- BENDRIDID Leyla
- BERTHELIER Michel
- BONNET Leila (suppléante de Flora GRAIONI)
- CAABI ABDOULKADER Anfiat
- CHAMPELY-LEDEE Jacques

- CHIRON Mélanie
- CIMETIERE Jean-François
- COCHET Pascale (suppléante d'Hervelyne ISOARD THOMAS)
- COLLON Alain
- DOUYON ROSALIE
- DUYCK Guillaume
- FERRO Nicolas
- FREBAULT Jean
- GAILLARD Louis
- GAVAULT Blandine
- GUIR Roger
- ILUPEJU Jamalideen
- JABOULEY Bertrand
- LACROIX Henri

- LARGE Luc
- LEDRU Enora (suppléante d'Hélène BALAZARD)
- MASSE Jacques
- MOHAMED HALIFA Laithe
- MOSCICKI Claire
- OYENEYIN Olubunmi
- PELORCE Françoise
- PERZO Marie-Christine
- PLASSE Evelyne
- RAGOT Frédéric
- RAMBAUD Françoise
- SABER Ali
- STRASSARINO Nicolas
- YOUAN ILUPEJU Tina

I) Introduction

Boucif KHALFOUN accueille les participants et présente l'équipe du Conseil de Développement (CdD). Il annonce le départ d'Amandine TOUSSAINT et de Lisa GAUTHIER qui quittent l'équipe pour de nouveaux horizons professionnels.

Laurence BOFFET remercie les citoyens et élus présents.

Leyla BENDRIDI, citoyenne des Portes du sud, présente les objectifs de la matinée.

- Préciser les thèmes et le programme de travail pour la période 2024-2026
 - Les futurs sujets de travail :
 - Santé mentale et précarité étudiante
 - Emploi et insertion en proximité
 - Précarité numérique et relations usagers
 - Les sujets à « défricher » :
 - Entreprise et transition écologique
 - Acceptabilité de la transition écologique
 - Activités de production sur le territoire de la Métropole
 - Patrimoine immobilier vacant
- Rencontrer et échanger avec les élus

II) Echanges en sous-groupes sur les futurs sujets de travail

Les ateliers et le speed-dating se déroulent de 9 heures 30 à 10 heures 30.

III) Débats en plénière

1) *Santé mentale des étudiants*

Élu sollicité : Pascal BLANCHARD, Vice-président, Santé, personnes âgées et personnes en situation de handicap

Membres/citoyennes porteuses du sujet : Orannie BEAL, Blandine GAVAULT & Tina Nicole YOUAN ILUPEJU (Association Adeen Tahny IY)

Orannie BEAL indique que le groupe a dressé plusieurs constats et identifié des leviers ainsi que plusieurs actions possibles au sujet de **la santé mentale des étudiants, qui constitue une grande cause nationale.**

L'ambition de la Métropole est d'atteindre environ 200 000 étudiants en 2030, mais elle manque de moyens pour lutter contre les **situations de précarité et d'isolement** qui affectent la santé mentale des étudiants. Le groupe s'est donc interrogé sur la manière d'aider les étudiants en situation de détresse psychologique.

Questions du groupe

- Que fait la Métropole de manière concrète ?
- Existe-t-il des statistiques sur le sujet ?
- Que peut-on faire de plus ?
- Quels élus et acteurs du territoire peut-on solliciter ?
- Quels leviers peuvent-ils être actionnés ?

Propositions

- Etablir un état des lieux de la situation actuelle. Le sujet manque de visibilité. Les structures qui suivent les étudiants et les familles semblent éparpillées et les

familles peinent à se repérer. En outre, la psychiatrie rencontre d'importantes difficultés et manque de personnel formé.

- Réaliser une enquête citoyenne en réunissant des prestataires, des étudiants et des associations qui travaillent concrètement sur le sujet pour comprendre l'existant et déterminer les besoins.
- Coordonner les acteurs existants.
- Interpeller le président de la Métropole si le travail peine à aboutir.
- Déterminer un agenda.

La durée de ce travail est estimée à une année scolaire – soit huit mois – pour instaurer des solutions utiles aux étudiants lors de la prochaine rentrée.

Pascal BLANCHARD rappelle que la Métropole constitue l'un des territoires les plus riches en matière de vie associative et de structures hospitalières. Cependant, ce territoire souffre d'une carence de médecins, notamment des libéraux. La problématique de la santé mentale ne touche pas seulement les étudiants. Il existe plusieurs paramètres déterminants. Il convient avant tout de distinguer **ce qui relève de la psychologie** – c'est-à-dire les troubles mentaux ordinaires tels que l'anxiété – **de ce qui relève de la psychiatrie**. Cette dernière traite de maladies nécessitant une prise en charge médicamenteuse et pouvant aller jusqu'à l'hospitalisation. Il ne faut pas évoquer seulement les étudiants, mais **plus largement, la jeunesse**.

Pendant la difficile période du Covid et du confinement, les plus admirables étaient les jeunes. A cette époque de la vie où l'on quitte habituellement le giron familial, ils ont été privés de la sociabilisation. La ligne de soutien téléphonique de l'Ecole des parents a montré que la population étudiante était particulièrement touchée. Avec **l'apparition de l'éco-anxiété**, certains jeunes ne souhaitent pas avoir d'enfant. Quand une espèce décide de ne pas se reproduire du fait de l'incertitude de l'avenir, il faut s'interroger sur **l'état mental de la société**. Tout procède de la santé mentale, notamment les besoins fondamentaux de la pyramide de Maslow tels que l'alimentation, la sécurité ou l'accès au logement. L'éco-anxiété vient se mêler à une conjoncture assez opaque où il est difficile de se projeter.

Dès le début du mandat, la volonté de l'exécutif consistait à casser les silos pour créer une certaine transversalité pour que toutes les politiques portées par la Métropole de Lyon passent par les fourches caudines de la santé. Il s'agit donc de **faire de la prévention**. En santé mentale, un euro dépensé pour l'accompagnement des étudiants, c'est quatre euros économisés dans les deux ans. Un jeune est un citoyen en devenir avec une fragilité psychique, dans une période charnière où il rencontre de nombreuses vicissitudes. La **cohabitation solidaire des étudiants avec les personnes âgées** fonctionne bien.

Des actions ont été lancées avec l'Agence régionale de la santé (ARS) pour **mettre en contact les médecins libéraux et les hospitaliers** qui ne se connaissaient pas. Les **points écoute psys ont été mis en place sur le territoire** pour les étudiants dans un travail collaboratif avec la COMUE. De nombreux postes restent à pourvoir – notamment en pédopsychiatrie ou dans le domaine médicosocial –, ce qui conduit à **remettre en cause la dignité des plus fragiles**, parmi lesquels les étudiants. Les systèmes mis en place n'ont pas évolué en même temps que la société. La Métropole expérimente des solutions, recherche des financements et sollicite le soutien de l'ARS, de la préfecture ou d'associations. **Un des axes majeurs du projet métropolitain des solidarités concerne les jeunes et, plus précisément, les étudiants**.

Orannie BEAL s'enquiert d'un éventuel travail sur la pair-aidance.

Pascal BLANCHARD confirme l'existence de politiques récentes concernant les aidants. La personne prise en charge est désormais considérée dans son écosystème. **La famille** doit constituer une partie thérapeutique du bon soin. Un des grands axes de développement de l'hôpital du Vinatier est la pair-aidance. La période de fragilité propice à des épisodes précoces de schizophrénie se situe entre 17 et 25 ans. Ceux-ci ne sont pas irréversibles, mais doivent être détectés et traités précocement. Pour ce faire, **La pair-aidance constitue un levier essentiel**. Il semble normal d'envisager un statut de l'aidant,

notamment pour le décompte des points de retraite. Cependant, il ne faut pas se défaire en se limitant à une aide financière. **Les solidarités sont un problème de société et non un problème d'aidants.** La pair-aidance doit donc être encadrée. La santé mentale des étudiants est une nouvelle cause nationale après le handicap l'année précédente. Le monde ne semble pourtant pas avoir changé en un an. La commission métropolitaine d'accessibilité regroupe des groupes de travail menés par chaque vice-président. Pour faire évoluer les choses, les initiatives doivent provenir des citoyens.

Blandine GAVALT remercie Pascal BLANCHARD pour ses réponses sur les actions de la Métropole et le manque de moyens sur le territoire. Elle considère que **les différents acteurs agissent indépendamment et il convient de les coordonner.** Ils comprennent les enjeux et souhaitent s'investir, mais ne se connaissent pas. Elle souhaite savoir ce que la Métropole peut faire concrètement pour aider le CdD à installer des projets dans les huit mois à venir afin d'aider les étudiants dès la rentrée scolaire 2025.

Pascal BLANCHARD précise que le délai est un peu court pour créer des assises, mais il propose d'utiliser ce qui est déjà engagé et **d'intensifier la coordination pour concentrer les énergies.** Il suggère de lancer des appels à s'identifier, car le fonctionnement ne peut plus être descendant. Il s'agit de rediriger les petites associations vers des instances plus importantes. La **Métropole peut jouer le rôle de pivot** central. Aucune feuille de route n'est encore figée.

2) Relation usagers et précarité numérique

Élues sollicitées : Émeline BAUME (Vice-présidente, Économie, Commerce, Numérique et Commande publique) & Laurence BOFFET (Vice-présidente, Participation et initiatives citoyennes)

Membres/citoyens porteurs du sujet : Jacques MASSE (UDAF), Laithe MOHAMED HALIFA (ASIFC)

Le groupe a travaillé sur la précarité numérique à partir du constat selon lequel des populations très diverses rencontrent des **problèmes d'accessibilité aux droits ainsi qu'aux outils et services numériques.** Le premier enjeu consiste à **connaître ses droits et les moyens d'y accéder.** La première question porte donc sur les outils existants et un éventuel bilan de leur utilisation.

Emeline BAUME propose quatre solutions :

- ❖ Le programme métropolitain des solidarités prévoit un **accueil inconditionnel dans les maisons métropolitaines (MDML).** Celles-ci restent accessibles à toutes les formes de handicap. Les agents du service public y sont formés pour garantir un accueil inconditionnel **complémentaire à l'outil numérique** sur toutes les questions de l'accès aux droits. Ces postes demeureront garantis malgré la dépense qu'ils représentent pour la Métropole.
- ❖ Pour des questions de compréhension du français ou de dignité, certains ne souhaitent pas se rendre dans ces maisons de la Métropole. Ils peuvent alors **solliciter des acteurs tiers.** Il s'agit d'**associations qui sont en lien avec des conseillers pour pallier les difficultés d'accès au numérique.**
- ❖ Face à l'absence d'outils, la Métropole acquiert du matériel reconditionné auprès de diverses structures pour fournir des **kits inclusifs numériques** (smartphone et ordinateur) comprenant la maintenance et un éventuel accompagnement à l'usage. En alternative au parcours numérique, une **ligne téléphonique** a été mise en place pour les besoins sociaux des habitants.
- ❖ La Métropole propose aussi « **Rés'in** », un **réseau d'acteurs professionnels de l'inclusion et de la médiation numérique.**

Grâce à ce réseau d'acteurs, un bilan a pu être établi, qui montre une bonne réponse aux besoins en matériel et en accompagnement à l'usage. Cependant, en raison du manque

de moyens financiers, il n'est pas possible de garantir un accueil inconditionnel suffisamment large pour garantir tous les besoins.

Un membre du groupe s'enquiert de la **communication mise en place pour informer les habitants** des différentes solutions existantes.

Emeline BAUME rappelle que les informations sont diffusées sur les réseaux sociaux mais elles restent insuffisamment mises en valeur. Il convient effectivement de **mieux communiquer sur la lutte contre le non-recours aux droits qui représente pour la société un coût financier et un coût en termes de cohésion sociale**. Cette lutte n'est pas mise en valeur, mais elle existe. Les nombreuses études sur le sujet peuvent être communiquées, mais il n'est pas évident de démontrer que les élus ont identifié les sujets et travailler à lutter contre le non-recours.

Les participants du groupe précisent qu'ils s'interrogent sur la manière d'informer les personnes concernées pour qu'elles se rendent sur les lieux existants ou sollicitent les associations.

Emeline BAUME évoque le « **aller vers** » qui consiste à accepter de **financer des associations qui vont vers ces publics cibles** parce que ceux-ci ne se déplacent pas ou ne trouvent pas la bonne réponse au bon moment. Diverses démarches de « aller vers » – en présentiel ou sous forme numérique – sont développées depuis plusieurs années.

Une membre du groupe suggère d'intégrer les maisons métropolitaines à la cartographie des transports de la métropole.

Laurence BOFFET considère que la feuille de route de la relation à l'utilisateur est difficile à tenir. La fusion ayant donné naissance à l'Institution métropolitaine a occasionné quelques pertes et retards sur la relation à l'utilisateur. Il existe un grand plan de communication des lieux d'accueil qui inclura notamment la cartographie du SYTRAL. La partie numérique comporte deux volets :

- **Mieux former les travailleurs sociaux** en raison d'une grande disparité de compétences.
- **Séparer l'accueil simple de l'accompagnement numérique.**

L'accueil de proximité doit subsister non seulement pour agir à la place des personnes qui ne sauront jamais utiliser les outils numériques, mais aussi pour faire progresser ceux qui le peuvent. Cependant, les différentes actions prennent plus de temps que prévu.

Un intervenant signale que certains citoyens se déplacent dans des lieux où il faut payer pour obtenir une aide à effectuer les démarches. L'inclusion numérique doit donc constituer une priorité. Il convient **d'améliorer la visibilité des services proposés**.

Jacques suggère d'utiliser les écrans d'information des transports en commun.

Emeline BAUME souligne l'importance des lieux d'accueil inconditionnel dans tous les bassins de vie, car tout habitant pense et vit dans la proximité. Parfois, les habitants identifient beaucoup mieux le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de leur commune que la maison de la Métropole. Il faut effectivement améliorer la signalétique pour informer de l'existence des **MDML proposant un accueil inconditionnel et de l'articulation qui existe avec le CCAS**. Le SYTRAL utilise déjà les écrans des transports en commun pour diffuser des informations et la Métropole pourrait effectivement y recourir davantage. Cependant, les écrans captent l'attention et, pour la santé mentale, il est important de se déconnecter. Il faut s'interroger sur les bons canaux et outils d'information pour toucher le plus grand nombre.

Laurence BOFFET ajoute que le SYTRAL a pour projet de réduire la publicité et diffuser plus d'informations. Il ne s'agit pas d'installer plus d'écrans, mais de s'interroger sur l'information diffusée.

Boucif KHALFOUN considère que le CdD devra aussi accomplir un travail de transversalité entre les thématiques. Il remercie les élus pour leur franchise et leur transparence.

3) *Emploi et insertion en proximité*

Élues sollicitées : Émeline BAUME (Vice-présidente, Économie, Commerce, Numérique et Commande publique) & Laurence BOFFET (Vice-présidente, Participation et initiatives citoyennes)

Membres/citoyens porteurs du sujet : Rosalie DOUYON (JCE de Lyon Métropole)

Thématiques abordées et questions du groupe de travail

Rosalie DOUYON signale que, outre l'emploi et l'insertion, le groupe a voulu évoquer les questions de l'éloignement géographique, des transports, de la précarité, de l'éducation, de la formation ainsi que de l'équité sociale et territoriale. Ainsi, le sujet se révélant très vaste, il semble nécessaire d'organiser des temps de rencontre et d'échanges avec les services de la Métropole.

- Comment résoudre la question de l'éloignement et de l'accès aux moyens de transport ?
- La Métropole dispose-t-elle d'un outil pour identifier les personnes en recherche d'emploi, y compris les personnes éloignées des dispositifs existants ?
- Si oui, cet outil est-il partagé avec les partenaires économiques et d'accompagnement ?
- Quel est le diagnostic du sujet « emploi et insertion en proximité » de la Métropole de Lyon ?
- Quelles sont les actions menées pour lutter contre les discriminations à l'embauche et à l'emploi ?
- Est-il possible de rencontrer des experts des services de la Métropole ?
- Qu'attendent les élus du CdD ? Que peut-il apporter ?
- Comment la Métropole pense-t-elle investir dans le domaine de l'insertion ? Quels sont la stratégie et les projets ?

Réponses et débat

Emeline BAUME rappelle que la Métropole est un département. En tant que tel, elle a la responsabilité de porter les politiques publiques d'insertion et d'emploi. Pour ce faire, elle dispose du **programme métropolitain d'insertion pour l'emploi**. Elle suit donc bien une **stratégie d'accompagnement des personnes éloignées et privées d'emploi** : les habitants de quartiers populaires, les hommes et femmes chômeurs de longue durée, les jeunes décrocheurs, les hommes et femmes en parcours de Revenu Solidarité Active (RSA).

La **mobilité représente effectivement l'un des freins à l'emploi**, mais il existe de nombreux programmes et outils d'accompagnement. Lorsqu'un territoire reste mal desservi par les transports en commun lourds (tramway ou métro), la Métropole travaille à l'extension du réseau. La grille de lecture de SYTRAL Mobilité est la densité de population – pour répondre à un besoin social – et non la concentration des entreprises. Aussi, la Métropole paie des agents du service public et une agence des mobilités pour aller rencontrer les entreprises. Celles-ci doivent **connaître les modes de déplacement de leurs salariés et les aider en facilitant le covoiturage**. La Métropole peut faire en sorte qu'ils se sentent en sécurité et refaire la voirie. Les élus ont conscience du frein lié à la mobilité, mais ils actionnent des leviers sur la voirie et l'accompagnement pour améliorer la situation.

Pour que chacun ait accès à un emploi, la Métropole examine les **métiers en tension, notamment la santé et la production industrielle**. Au travers de la **maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE)**, la Métropole et l'Etat injectent des

moyens financiers. Chaque bassin de vie dispose ainsi de **coordinateurs d'insertion pour l'emploi et des coordinateurs locaux d'entreprise** qui rencontrent les entreprises. Ils évoquent notamment les politiques RH inclusives, la lutte contre les discriminations, l'indicateur d'égalité professionnelle, l'emploi senior ou les parcours d'insertion. La Métropole peut former les entreprises à ces leviers.

Cependant, pour mieux travailler certains sujets, d'autres doivent être délaissés. La Métropole travaille alors avec les missions locales pour que ces sujets soient traités. Elle agit en faveur des **métiers de soins, des métiers du tourisme responsable, des métiers industriels, de la mobilité et des métiers du numérique.** La MMIE constitue le meilleur interlocuteur. **L'observateur métropolitain de l'économie à impact positif** peut fournir les indicateurs sociaux pilotés et suivis. Les citoyens apportent un regard neuf sur les sujets et peuvent ainsi signaler aux élus et agents du service public les aspects à travailler.

Un participant du groupe suggère de reprendre le travail de l'ancien CdD sur le sujet, notamment une cartographie des acteurs et des associations.

Laurence BOFFET confirme que ces ressources seront réutilisées.

Luc LARGE rappelle que la gratuité des transports pour les chômeurs est une revendication de longue date.

Laurence BOFFET confirme que les **aides de tarification solidaire vont jusqu'à la gratuité pour les plus précaires.** Le débat se poursuit autour d'une gratuité générale. Laurence BOFFET déclare qu'elle souhaite pousser le curseur plus loin d'ici la fin du mandat, notamment en faveur des jeunes.

Emeline BAUME évoque les **réunions d'information et d'orientation (RIO) où SYTRAL Mobilité propose la carte de tarification solidaire.**

Laurence BOFFET ajoute que la **relation avec les usagers des TCL reviendra sous gestion publique à compter du 1^{er} janvier.** Le sujet de l'éloignement pourra être traité au-delà du périmètre TCL et même au-delà du département. Il s'agit de diffuser la connaissance des offres et la facilité d'y souscrire. Le lancement de cette nouvelle politique devrait avoir un effet positif sur l'insertion.

Rosalie DOUYON s'enquiert des actions de lutte contre les discriminations à l'emploi.

Emeline BAUME confirme que le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi comprend un volet sur **la lutte contre les discriminations.** La Métropole a choisi de former les salariés de la MMIE pour qu'ils puissent **accompagner les entreprises volontaires** sur ce sujet parce que celles-ci signent **la charte des entreprises qui s'engagent pour une RH inclusive.**

Laurence BOFFET signale que, dans ses marchés publics ou délégations de service public, la Métropole ajoute des critères concernant la **lutte contre les discriminations.**

Emeline BAUME propose d'organiser un rendez-vous consacré au sujet.

IV) Débriefing et prochaines étapes

1) Retour sur les sujets à défricher et la façon de les traiter

Leyla BENDRIDI indique que, dans le cadre du *speed-dating*, les élus ont été interrogés sur différents sujets pour en déduire les modalités de la poursuite du travail du CdD ainsi que des propositions qui seront soumises au Comité d'organisation.

Concernant **l'accompagnement des entreprises à la transition écologique**, une **rencontre pourrait être organisée** pour compléter celle qui avait eu lieu avec le groupe de préfiguration économique sur le lancement du programme métropolitain d'accompagnement à la transition. L'objectif serait de dresser un **bilan des améliorations apportées et préparer la poursuite du travail en l'ouvrant éventuellement à certains partenaires.**

D'après les discussions, il semble que **le sujet de la santé mentale des étudiants doit être élargi à la santé mentale des jeunes et complété avec le sujet des personnes âgées et les enjeux de migration climatique.**

S'agissant de la participation dans le cadre du CdD, le point d'accroche serait de **préparer le bilan de la démarche en Bureau et de le réaliser en Comité d'organisation entre décembre 2025 et février 2026.** La question transversale à l'ensemble des sujets portera sur **l'influence du CdD sur les politiques publiques.**

Sur **l'acceptabilité de l'enjeu de la transition**, le constat consiste à dire qu'il s'agit d'un **sujet prioritaire.** La difficulté réside dans la déclinaison de la sensibilisation sur l'ensemble du territoire.

L'assemblée citoyenne de début d'année permettra de préparer le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui doit paraître en mars et la convention citoyenne centrée sur l'adaptation au réchauffement.

En ce qui concerne l'habitat, la demande a été formulée **d'une restitution du livre blanc habitat en Comité d'organisation de mai 2025** et non en consultation citoyenne.

2) *Retour sur les missions des futurs groupes de travail*

Rosalie DOUYON indique qu'Emeline BAUME a présenté les actions réalisées en faveur de l'insertion et de l'emploi, a proposé au groupe de travail de **rencontrer la MMIE et de mettre à disposition les ressources et documents nécessaires** à l'établissement d'un état des lieux.

Le groupe sur la **santé mentale** considère que la thématique semble trop restrictive et doit être **élargie aux jeunes et à un sujet sociétal global.** Le territoire manque de moyens et de personnel. Le travail devra s'appuyer sur les données existantes pour coordonner les initiatives et apporter des pistes aux étudiants. Il durera au moins 8 mois pour être effectif pour la prochaine rentrée scolaire.

S'agissant de la précarité numérique et la relation à l'usager, le groupe se déclare satisfait des nombreux éléments mis en place pour répondre aux besoins. Il a clarifié la manière dont le CdD peut contribuer au sujet et se tient prêt à dresser un inventaire précis et travaillera sur des propositions pour informer les habitants autrement.

Les participants remercient les élus pour les réponses apportées.

3) *Calendrier*

Leyla BENDRIDI indique qu'il reste à déterminer le **sujet et la forme de l'interpellation du conseil métropolitain qui se réunira en mars 2025.**

Boucif KHALFOUN présente le calendrier des prochaines étapes, dont une réunion du Bureau le 29 octobre pour finaliser les lettres de mission et les soumettre au Comité d'organisation pour validation. Les 2 groupes de travail « santé mentale » et « emploi et insertion en proximité » seront lancés en novembre. Le 3 décembre, le Comité d'organisation se réunira pour préparer la prochaine Assemblée citoyenne.

V) Conclusion

Laurence BOFFET remercie tous les participants pour le travail fourni qui s'avère extrêmement riche. Cette matinée prouve qu'il n'est pas difficile de mobiliser les élus. Ceux-ci sont venus avec plaisir pour travailler de concert avec les citoyens. Certains travaux peuvent s'étaler dans le temps avec du travail prospectif et inventif ou des points de rendez-vous avec des acteurs du territoire. Certaines thématiques suscitent parfois le débat. Le climat concerne tout le monde et il est possible de se coordonner avec le calendrier de la Métropole. Les citoyens ont leurs propres réseaux pour faire remonter des informations et c'est cette expertise qu'attendent les élus.